

# LA FORMATION



## Types d'emplois les plus courants dans le domaine de la traction animale

<b>Cocher</b>	Il transporte des personnes, maîtrise parfaitement les techniques de menage et engage sa responsabilité envers les personnes transportées. Il est amené à organiser et planifier les circuits de promenade ou de randonnées et à valoriser le patrimoine (naturel, architectural...) des circuits proposés visités. Il doit connaître la réglementation en matière de transport de personnes ainsi que le code de la route.
<b>Charretier</b>	Il transporte des biens et des marchandises en attelage. Il doit connaître et respecter la réglementation en matière de transport de marchandises ainsi que le code de la route.
<b>Débardeur</b>	Il utilise des chevaux pour transporter des grumes de bois jusqu'à une place de dépôt d'où le transport est possible. Il doit posséder une très bonne connaissance de la forêt.
<b>Agriculteur, prestataire de services</b>	Il utilise les chevaux par exemple pour le travail du sol (labour, hersage...), l'entretien de cultures ou celui de parcs, jardins et espaces verts, la récolte de produits dans le cadre de prestations réalisées auprès de collectivités, domaines viticoles, maraichers... Le prestataire connaît les productions ou lieux sur lesquels il intervient (par exemple la vigne, les espaces verts).

En France, il n'y a, à l'heure actuelle, aucun diplôme obligatoire pour se prévaloir du métier de « cocher ». Mais l'expérience a montré qu'une bonne formation était néanmoins indispensable pour mener à bien et de manière pérenne tous les projets utilisant des animaux attelés ou bâtés, en milieu urbain ou en milieu agricole.

### Le saviez-vous ?

Le Syndicat National des Cochers et utilisateurs Professionnels d'animaux attelés (SNCP) est né en mars 1999 au Salon International de l'Agriculture. Il fédère actuellement une centaine de professionnels partout en France.



## Quelques repères utiles

### Le Certificat de Spécialisation d'Utilisateurs de chevaux attelés

C'est la seule qualification reconnue par la profession et surtout par le ministère de l'agriculture.

Il est destiné aux porteurs de projets souhaitant pratiquer toutes activités d'attelage professionnel (débardage, travail du sol, transport de biens et de personnes,...).

Ce titre a été élaboré en partenariat avec la profession et prouve que le détenteur a suivi une formation abordant aussi bien les techniques de menage et d'attelage que les soins aux animaux, l'entretien du matériel et la gestion d'une entreprise. Ce C.S. est un titre reconnu inscrit au répertoire national des qualifications professionnelles et valide un niveau V.

Quelque soit le cas de figure, toute personne physique ou morale souhaitant exercer ces activités professionnelles devra s'être identifiée auprès des organismes compétents, s'être déclarée et déclarer son personnel auprès des services de sécurité sociale et avoir souscrit un contrat d'assurance spécifique à l'activité exercée.

### Diplômes fédéraux délivrés par la Fédération Française d'Équitation

Ce sont les diplômes de la fédération sportive qui permettent d'évaluer le niveau des élèves dans le cadre d'un enseignement pour le loisir ou la compétition : Les Galops 1 à 9.

### Les brevets de tourisme équestre

Délivrés par le C.N.T.E. (Comité National de Tourisme Équestre), ils sont destinés aux meneurs pratiquant la randonnée en attelage et l'encadrement de groupe au cours de ces randonnées : Les Brevets de Meneur de Bronze, Meneur d'Attelages en Tourisme Équestre (M.A.T.E. complément éventuel de l'ATE), Chef de Caravane d'attelages.

(source : <http://syndicatdescochers.info>)

## Les centres de formation au CS en 2010

<b>CFPPA de Montmorot (39)</b>	<a href="http://www.montmorot.educagri.fr/cfppa">www.montmorot.educagri.fr/cfppa</a>
<b>ENPH (Haras nationaux) du Pin au Haras (61)</b>	<a href="http://www.haras-nationaux.fr">www.haras-nationaux.fr</a>
<b>Site de Formation Agri'Nature de Montmorillon (86)</b>	<a href="http://formations-agrinature.com/spip.php">http://formations-agrinature.com/spip.php</a>
<b>CFPPA de la Meuse (55)</b>	<a href="http://www.eplagro55.fr/">www.eplagro55.fr/</a>
<b>CEZ de Rambouillet (78)</b>	<a href="http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/cfppa.htm">www.bergerie-nationale.educagri.fr/cfppa.htm</a>
<b>Ateliers du Val de Selle à Conty (80)</b>	<a href="http://www.val-de-selle.com/activites-equestres/formations/">www.val-de-selle.com/activites-equestres/formations/</a>

## Ailleurs en Europe et dans le Monde

Il existe aujourd'hui essentiellement des formations sportives de meneurs, mais peu de formations spécialisées dans l'utilisation quotidienne du cheval en milieu agricole ou urbain. Ces formations sont de temps à autre dispensées par des associations, comme le CERRTA ([www.formationtractionanimale.com](http://www.formationtractionanimale.com)) ou PROMATA ([www.prommata.org](http://www.prommata.org)).